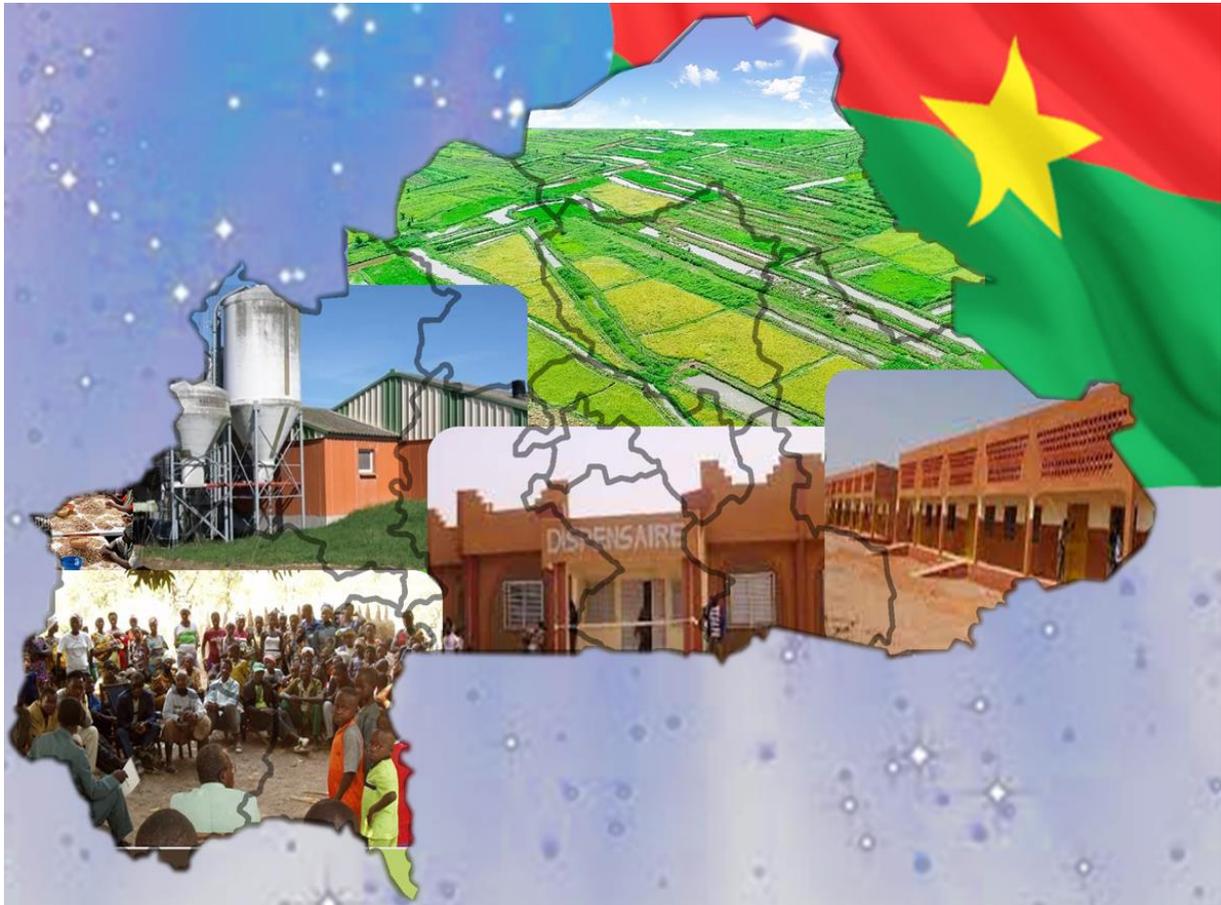




# VERSION SYNTHETIQUE DES REFERENTIELS DE LA DECENTRALISATION AU BURKINA FASO

*[Cette version synthétique ne remplace pas les versions initiales des référentiels]*



Octobre 2024

*Réalisée par le Ministère de l'Administration territoriale et de la Mobilité  
avec l'appui du PNUD, à travers le Projet Gouvernance locale et Cohésion sociale*

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....	3
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>I. IMAGE DE LA DECENTRALISATION AVANT LES NOUVEAUX REFERENTIELS</b> .....	7
1.1. Problématiques de la décentralisation.....	7
1.2. Les défis de la décentralisation.....	9
<b>II. NOUVEAUX REFERENTIELS DE LA DECENTRALISATION</b> .....	11
2.1. Vision prospective de la décentralisation à l’horizon 2040.....	11
2.1.1. Avenirs possibles de la décentralisation.....	11
2.1.2. Présentation de la vision.....	12
a. La formulation de la vision.....	12
b. L’architecture de la vision.....	13
2.2.1. Orientations de la Politique Nationale de Décentralisation.....	14
2.2.2. Principes directeurs.....	15
2.2.3. Objectifs et résultats attendus.....	16
a. Objectifs.....	16
<i>L’objectif global de la Politique nationale de décentralisation est de contribuer à la réduction de la pauvreté.....</i>	<i>16</i>
<i>Pour atteindre cet objectif global, il faut renforcer les capacités des communes et des régions afin qu’elles remplissent leur mission de production de services publics locaux de qualité et accessibles, de promotion du développement économique local et de la cohérence territoriale, levier de création de richesses.....</i>	<i>16</i>
b. Résultats attendus.....	16
2.3. Stratégie de la décentralisation.....	16
2.3.1. Vision et objectif global de la stratégie.....	17
2.3.2. Principes directeurs.....	17
2.3.3. Orientations stratégiques.....	17
2.3.3.1. <i>Axe stratégique 1 : Délivrance des services publics locaux</i> .....	<i>17</i>
2.3.3.2. <i>Axe stratégique 2 : Développement économique local et cohérence territoriale</i> .....	<i>20</i>
2.3.3.3. <i>Axe stratégique 3 « Maîtrise d’ouvrage publique locale »</i> .....	<i>21</i>
2.3.3.4. <i>Axe stratégique 4 « Financement de la décentralisation »</i> .....	<i>22</i>
2.3.3.5. <i>Axe stratégique 5 « Gouvernance locale participative »</i> .....	<i>23</i>
2.3.3.6. <i>Axe stratégique 6 « Pilotage et coordination du processus de décentralisation »</i> .....	<i>25</i>
<b>III. DISPOSITIF DE PORTAGE, DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA DECENTRALISATION</b> .....	27
<b>CONCLUSION</b> .....	27
<b>ANNEXE</b> .....	28
<b>GLOSSAIRE</b> .....	29

## ***SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES***

<b>Sigles abréviations acronymes</b>	<b>Extension</b>
AMBF	Association des municipalités du Burkina Faso
AN	Assemblée nationale
APD	Aide publique au développement
APL	Association de pouvoirs locaux
ARBF	Association des régions du Burkina Faso
BVE	Bassins de vie économiques
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
CFR	Commission foncière rurale
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CND	Commission nationale de la décentralisation
CNSE	Centre national de suivi-évaluation de la décentralisation
CONAD	Conférence nationale de la décentralisation
CSMOD	Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation
CT	Collectivité territoriale
CVD	Conseil villageois de développement
DELCoT	Développement économique local et cohérence territoriale
FPT	Fonction publique territoriale
GoLCoS	Projet Gouvernance locale et Cohésion sociale
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MATM	Ministère de l'administration territoriale et de la mobilité
MOPL	Maîtrise d'ouvrage publique locale
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAI	Plan annuel d'investissement
PCD	Plan communal de développement
PLD	Plan local de développement
PM	Premier ministre
PND	Politique nationale de décentralisation
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PRD	Plan régional de développement
PRES	Présidence
PTF	Partenaires techniques et financiers
SDD	Stratégie décennale de la décentralisation
SDELCoT	Stratégie de développement économique local et de cohérence du territoriale
SFR	Service foncier rural
SND	Stratégie nationale de la décentralisation
SNSE	Système national de suivi-évaluation
SP-CONAD	Secrétariat permanent de la conférence nationale de la décentralisation
SPL	Services publics locaux
STD	Services techniques déconcentrés
TdR	Termes de référence
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOD	Textes d'orientation de la décentralisation
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VPD	Vision prospective de la décentralisation

## AVANT-PROPOS

Depuis 1991, le Burkina Faso s'est résolument engagé dans un processus de décentralisation par une volonté politique en affirmant dans la Constitution que le territoire est organisé en collectivités territoriales.

Après plus de deux décennies de mise en œuvre, ce processus a amorcé un nouveau virage avec l'adoption des référentiels de la décentralisation par décret n°2018-0269/PRES/PM/MATD du 09 avril 2018, marquant le démarrage cycle III de la décentralisation. Ces référentiels sont constitués de la vision prospective de la décentralisation (VPD), de la politique nationale de décentralisation (PND) et de la stratégie décennale de la décentralisation (SDD) assortie d'un plan d'actions quinquennal. La SDD a été révisée pour prendre en compte les défis sécuritaire, humanitaire et de cohésion sociale auxquels le pays fait face. Cela s'est traduit par l'adoption par le Gouvernement en août 2024 de la stratégie nationale de la décentralisation (SND) 2024-2028.

L'ambition du Gouvernement à travers ces référentiels est qu'à l'horizon 2040 : « *des collectivités territoriales performantes, délivrent des services publics locaux de qualité et accessibles, impulsent un développement local inclusif et durable et animent une démocratie locale ancrée dans le substrat socio- culturel* ».

Après quelques années de mise en œuvre de ces documents de référence, la question de leur appropriation par les acteurs se pose. Il est donc apparu nécessaire de produire une version synthétique desdits documents dans un langage facile et accessible au grand nombre.

C'est dans cette optique que mon département à travers le Secrétariat permanent de la Conférence nationale de la décentralisation (SP-CONAD) en collaboration avec le Projet Gouvernance locale et Cohésion sociale (GoLCoS) a produit cette version synthétique des trois référentiels qui sera traduite en langues nationales pour faciliter leur appropriation par les acteurs.

Ce document simplifié est un outil à la disposition non seulement des acteurs locaux, pour guider et stimuler leur participation au développement local, mais aussi des services de l'Etat pour dynamiser l'accompagnement des collectivités territoriales. Il s'adresse enfin à toute personne qui porte un quelconque intérêt sur les questions de décentralisation.

Je voudrais traduire mes remerciements à l'ensemble des acteurs pour leur contribution au processus de décentralisation. Ces remerciements s'adressent particulièrement au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers son Projet Gouvernance locale et Cohésion sociale (GoLCoS) pour son appui technique et financier dans l'élaboration de cette version synthèse.

J'invite tous les acteurs de la décentralisation à s'approprier ce document afin de relever le défi d'un développement local harmonieux et durable.

Le Ministre de l'Administration territoriale  
et de la Mobilité

**Emile ZERBO**

*Magistrat*

*Officier de l'Ordre de l'Etalon*

## INTRODUCTION

Au Burkina Faso, le processus de décentralisation trouve sa source dans la Constitution de 1991 dans laquelle il est écrit : « le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales » (*article 143*) ; « la création, la suppression, le découpage des collectivités territoriales sont du ressort de la loi » (*article 144*) ; « la loi organise la participation démocratique des populations à la libre administration des collectivités territoriales » (*article 145*).

La loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT) au Burkina Faso dit : « la décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale », et que « les collectivités territoriales sont : la région et la commune ».

En 2015, après plus de vingt ans, le processus a traversé deux cycles de mise en œuvre :

- le cycle I de 1993 à 2003 avec comme faits majeurs : (i) la création de la Commission nationale de la décentralisation (CND), (ii) l'adoption des lois sur la décentralisation de 1993 suivie de la mise en place de 33 communes dites de plein exercice en 1995, (iii) l'adoption des lois de décentralisation de 1998 ou textes d'orientation de la décentralisation (TOD) suivie des élections dans 49 communes urbaines en 2000 ;
- le cycle II de 2004 à 2015 marqué par : (i) l'adoption du Code général des collectivités territoriales qui a permis la couverture de l'ensemble du territoire national avec 13 régions et 351 communes dont 302 communes rurales et 49 communes urbaines, ce qui est appelé « communalisation intégrale », (ii) l'adoption du Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation 2006-2015 (CSMOD), (iii) l'organisation des élections locales d'avril 2006 et de décembre 2012, (iv) la création de la Conférence nationale de la décentralisation (CONAD) et de son Secrétariat Permanent.

Avec l'échéance du CSMOD, premier référentiel de la décentralisation, le gouvernement a adopté de nouveaux référentiels en 2018. Ces nouveaux référentiels marquent le démarrage du cycle III de la décentralisation. Ce sont :

- la « Vision prospective de la décentralisation (VPD) » ;
- la « Politique nationale de décentralisation (PND) » ;
- la « Stratégie décennale de la décentralisation (SDD) » assortie de son premier plan d'actions quinquennal.

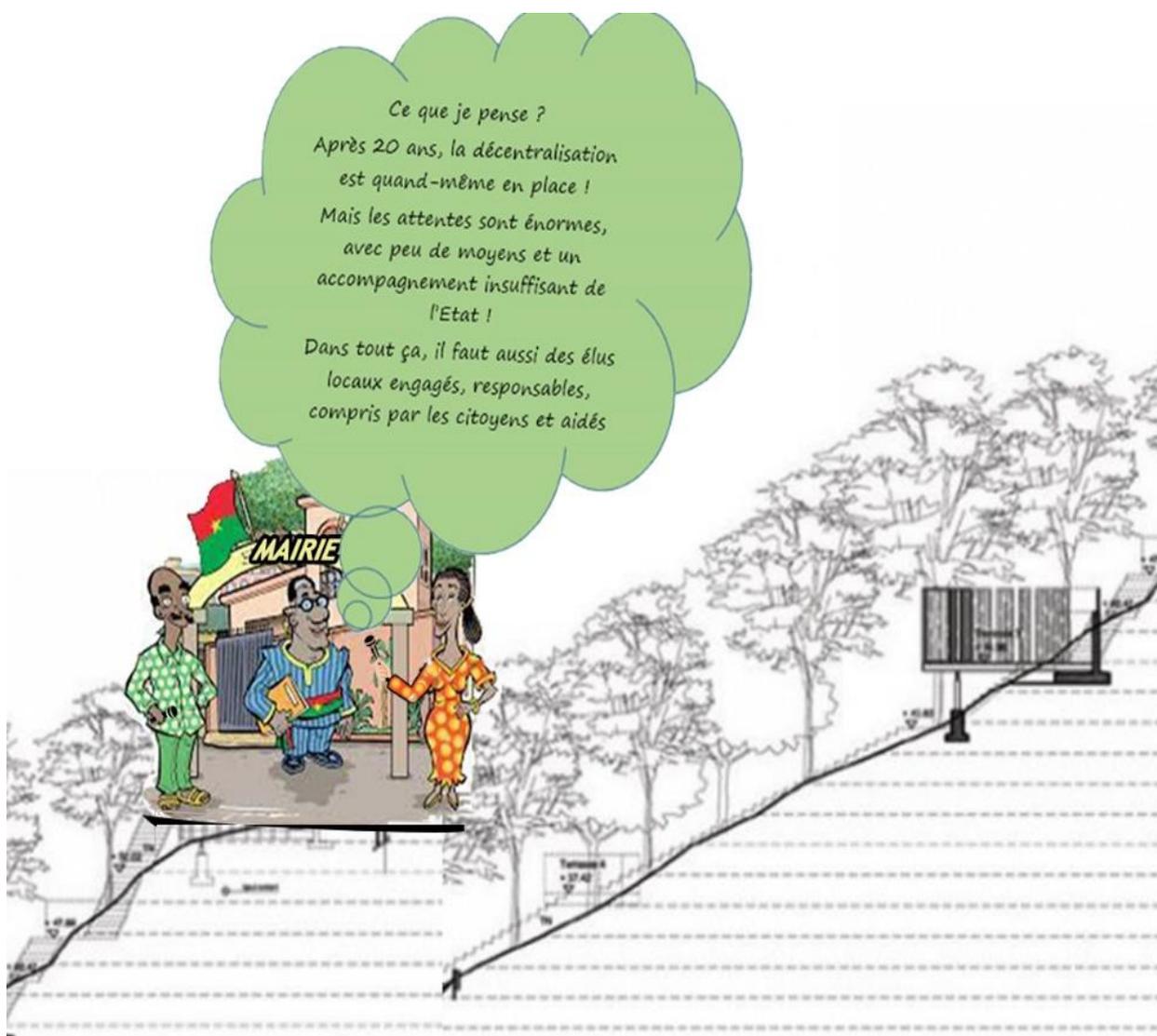
La mise en œuvre desdits référentiels a permis d'engranger de nombreux acquis fort appréciables en dépit des nouveaux défis : sécuritaire, humanitaire et de cohésion sociale. Pour relever lesdits défis, le gouvernement a procédé à la relecture de la Stratégie Décennale de la Décentralisation (SDD), ce qui a permis de formuler la Stratégie Nationale de la décentralisation (SND) 2024-2028 et son plan d'action triennal (PAT) 2024-2026.

Ce sont des documents d'orientation majeurs pour dynamiser et consolider le processus de décentralisation. ***Leur finalité est d'assurer la durabilité et la résilience du processus, faire des communes et des régions des cadres d'approfondissement de la démocratie, de dynamisation des économies locales et de production de services publics en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.***

Le présent document fait la synthèse des référentiels cités plus haut, pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs de la décentralisation. Il présente : (i) l'image de la décentralisation à l'issue des cycles I et II de la décentralisation, (ii) les nouveaux référentiels de la décentralisation, (iii) le dispositif de portage, de pilotage, de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la décentralisation.

## I. IMAGE DE LA DECENTRALISATION AVANT LES NOUVEAUX REFERENTIELS

Les nouveaux référentiels de la décentralisation ont été élaborés au regard du bilan fait en 2015. Ce bilan a conclu que la décentralisation est irréversible, c'est-à-dire qu'elle a atteint un point de non-retour. Il indique également que pour aller de l'avant, il y a des questions importantes à régler (problématiques), et des actions fortes à mener (défis à relever).



### 1.1. Problématiques de la décentralisation



Les problématiques de la décentralisation sont regroupées dans les cinq axes de réflexion ci-dessous.

### **Axe 1 « Gouvernance locale » :**

- ***l'enracinement de la démocratie locale*** qui demeure faible du fait de l'insuffisance, de la méconnaissance ou de la non-application des textes ;
- ***l'appropriation sociale et politique de la décentralisation***, qui pose problème parce que les décideurs, les partis politiques, les organisations de la société civile (OSC) et la population n'ont pas toujours eu une bonne compréhension des enjeux de la décentralisation, des textes et documents pour contribuer à la mise en œuvre du processus ;
- ***la gouvernance locale participative***, avec des cadres de participation (commissions permanentes, cadres de concertation et des conseils villageois de développement) qui ne fonctionnent pas normalement.

### **Axe 2 « Délivrance de services publics locaux par les collectivités territoriales » :**

- ***l'opérationnalisation du transfert des compétences et des ressources*** qui ne donne pas encore aux collectivités les moyens de leur mission de fourniture de services publics et de promotion du développement local ;
- ***la fonction publique territoriale*** qui, malgré l'existence d'un cadre juridique, n'est pas assez attrayante ;
- ***l'assistance technique des collectivités territoriales par les services techniques déconcentrés*** non encore efficace par défaut de moyens et de dispositif adapté ;
- ***la promotion et la valorisation de la coopération inter collectivités territoriales*** qui sont inopérantes à cause notamment de l'absence de modalités de partage des personnels et des moyens techniques ;
- ***la promotion et la valorisation de la coopération décentralisée*** dont les premières formes, principalement le jumelage, n'intègrent pas assez les nouvelles responsabilités des collectivités territoriales et ne permettent pas la synergie avec l'action de la diaspora et des Organisations non gouvernementales (ONG) partenaires ;
- ***l'exercice efficace de la maîtrise d'ouvrage publique locale*** dont les conditions (*transfert effectif des compétences dans tous les domaines, règles et procédures des marchés publics non adaptés à la spécificité des collectivités territoriales, capacités techniques des administrations locales, etc.*) ne sont pas réunies pour assurer aux collectivités territoriales une bonne maîtrise dans la réalisation des investissements.

### **Axe 3 « Financement de la décentralisation et du développement local » :**

- ***l'autonomie financière des collectivités territoriales*** qui interpelle sur l'adéquation des ressources transférées par l'Etat, l'accroissement des ressources propres, l'élargissement des compétences fiscales, la mobilisation efficace des appuis extérieurs, la coordination des interventions, la possibilité de souscrire à des emprunts sur le marché financier, la bonne gouvernance financière et le contrôle des risques fiduciaires, la coordination efficace de l'aide publique à la décentralisation.

#### **Axe 4 « développement économique local et cohérence territoriale » :**

- **le développement économique local et la cohérence du développement territorial** qui sont faibles et interpellent sur : les modalités d'exercice des compétences transférées en matière de «développement économique et planification», la territorialisation des politiques publiques sectorielles et leur articulation avec le développement économique local, la participation du secteur privé et de la diaspora au développement économique local ;
- **la gouvernance foncière, avec des collectivités territoriales** confrontées à des difficultés du fait des contraintes liées à l'application des lois en vigueur (loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière et n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso) ; situation qui interpelle sur : quelles orientations pour gérer le foncier rural ? comment assurer la répartition du territoire communal en zones de production, de conservation et d'habitation et l'opérationnalisation des structures de gestion foncière mises en place dans les communes ?

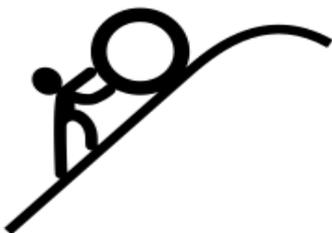
*[La loi 055 portant CGCT dispose de l'organisation du territoire de la commune rurale en zones de production, de conservation et d'habitation, ce qui est difficile à constituer parce que, d'une part la terre appartient aux propriétaires terriens, d'autre part, les communes rurales n'ont pas les capacités techniques ni les ressources financières nécessaires pour mettre en place et faire fonctionner les Services fonciers ruraux (SFR) et les Commissions foncières rurales (CFR)].*

- **la promotion du développement durable au niveau local** qui pose problème parce que les communes et les régions intègrent peu cette nouvelle dimension dans leurs projets, programmes et plans de développement à travers la valorisation des ressources naturelles.

#### **Axe 5 « pilotage et suivi évaluation de la décentralisation » :**

- **le pilotage et la coordination efficaces du processus de décentralisation** qui, malgré la mise en place de la CONAD, préoccupent toujours concernant le niveau de portage politique et une coordination adéquate ;
- **le suivi-évaluation** : malgré la mise en place d'un système nationale de suivi-évaluation, le renforcement dudit dispositif demeure une préoccupation.

### **1.2. Les défis de la décentralisation**



Les défis sont des actions qu'il faut oser réaliser pour réussir la décentralisation. Ce sont des leçons tirées de la situation qui prévaut après plus de 20 ans de mise en œuvre. Ces défis ont servi de base pour imaginer les futurs possibles de la décentralisation dans le cadre de l'élaboration des nouveaux référentiels.

Quelques défis sont cités ici, selon les cinq axes thématiques formulés.



### **Défis liés à la délivrance des services publics locaux de qualité et accessibles aux populations :**

- mettre les compétences et les ressources des collectivités territoriales en adéquation avec leurs missions de développement ;
- mettre en place des administrations locales capables, avec des personnels, des moyens financiers et une organisation en adéquation avec le travail à faire ;
- concevoir et mettre en œuvre une stratégie globale de renforcement des capacités des collectivités territoriales ;
- concevoir des modalités de délivrance des services publics locaux permettant de couvrir les attentes des citoyens ;
- réaliser une réforme des marchés publics pour adapter les procédures à la spécificité des collectivités territoriales ;
- mettre en place une stratégie cohérente de dynamisation de la coopération décentralisée qui valorise toutes les formes de partenariat productif entre les collectivités territoriales et contribue de manière cohérente au développement local ;
- réorganiser la déconcentration pour un accompagnement efficace de la décentralisation ;
- réformer le contrôle de tutelle pour renforcer l'autonomie des collectivités territoriales, en privilégiant le contrôle de légalité.



### **Défis liés au financement durable de la décentralisation :**

- mettre en œuvre un programme cohérent de transfert de ressources aux collectivités territoriales dans un moyen terme ;
- définir un nouveau cadre fiscal pour permettre aux collectivités territoriales de valoriser et de tirer profit de leur potentiel fiscal ;
- mettre en place un mécanisme harmonisé pour une mobilisation efficace et transparente des appuis extérieurs et renforcer les capacités des collectivités territoriales pour mobiliser les ressources financières du privé, de la diaspora et des marchés financiers.



### **Défis liés au développement économique durable et équilibré dans les régions :**

- inscrire les plans de développement communaux et régionaux dans le cadre des stratégies de développement économique local et cohérence territoriale ;
- améliorer le cadre de pilotage pour le suivi des politiques de développement économique local aux échelles régionales et interrégionales.



### **Défis liés à la gouvernance locale :**

- favoriser une participation plus efficiente des citoyens dans la gestion communale, améliorer le niveau d'instruction des élus locaux et la présence des femmes au sein des conseils communaux et régionaux ;

- préciser et baliser le rôle et la place de la chefferie coutumière en matière de partenariat avec les instances communales et régionales ;
- gagner la confiance des populations (électeurs) dans la démocratie locale par une stratégie et des actions de communication sur la décentralisation.



### **Défis liés au système de pilotage et de coordination de la décentralisation :**

- la présidence effective de la Conférence nationale de la décentralisation par le Président du Faso, pour donner à la décentralisation une place de référence dans la gouvernance de l'Etat ;
- la stabilisation des cadres et des départements en charge du pilotage de la politique gouvernementale en matière de décentralisation ;
- la volonté soutenue au plus haut niveau en faveur des transferts effectifs des ressources aux régions et du renforcement de leurs capacités pour un exercice efficace des compétences transférées ;
- la mise en cohérence du système national de suivi-évaluation de la décentralisation avec les dispositifs de suivi des politiques de développement.

## **II. NOUVEAUX REFERENTIELS DE LA DECENTRALISATION**

Il est présenté ici, le contenu des nouveaux référentiels de la décentralisation, à savoir, la vision prospective, la politique nationale et la stratégie.

### **2.1. Vision prospective de la décentralisation à l'horizon 2040**

La vision prospective de la décentralisation est l'avenir voulu pour la décentralisation d'ici à 2040. Elle est construite sur la base des évolutions possibles du processus, pour aboutir au choix de l'avenir souhaité.

#### **2.1.1. Avenirs possibles de la décentralisation**

Il s'agit d'imaginer les futurs possibles de la décentralisation d'ici à 2040. Est-ce qu'elle va reculer ? (« *scénario pessimiste* ») ? Est-ce qu'elle va ralentir ? (« *scénario médian* ») ? Est-ce qu'elle va accélérer (« *scénario optimiste* ») ?

En faisant le croisement entre les futurs possibles (*scénarios possibles*) des différents axes de réflexion, on a considéré que la décentralisation pourra évoluer vers un des trois avenir possibles (*scénarios globaux ou pertinents*) : un avenir possible de régression, redouté ; ou un avenir possible de stagnation, non souhaité ; ou encore un avenir de progrès, recherché.

Ces avenir possibles sont illustrés ci-dessous.



**Futur de régression (scénario pessimiste) : Une décentralisation prise en otage, le temps de nouvelles féodalités, le pouvoir local en panne.**

La décentralisation s'est installée et est perçue comme irréversible. Des compétences sont certes dévolues aux communes et aux régions, mais celles-ci n'ont pas de moyens suffisants pour améliorer les conditions de vie des populations et promouvoir le développement économique local. Le processus de décentralisation est coincé entre les lourdeurs des administrations centrales, les trafics d'influence des politiciens et les dérives des élus et agents publics locaux portés à « brouter là où ils sont attachés », et jouant de toutes les ruses pour que rien ne bouge.

**Avenir de piétinement ou du surplace (scénario médian) : Une volonté politique pour porter la décentralisation, le temps de l'espérance et des incertitudes à lever.**

Ce scénario se traduit par une volonté politique de porter la décentralisation, mais sans les ressorts nécessaires permettant de dégager l'administration centrale de ses lourdeurs et résistances pour mettre en œuvre les réformes nécessaires afin de mieux faire. La décentralisation est également tributaire d'un environnement sous régional sous tension, secoué par les conflits et l'insécurité récurrente.



**Avenir de progrès (scénario optimiste) : Une décentralisation irradiante (rayonnante, qui incite, génère le développement) ; le pouvoir local en marche (dynamique, qui opère des innovations et valorise les potentiels des communes et des régions), le bond en avant (saut qualitatif, changement remarquable).**

Ce futur de progrès traduit un Burkina-Faso où l'équilibre est trouvé entre un Etat stratège qui régule, projette, impulse, capitalise, évalue et partage des vues pour un avenir de croissance durable et des communes et des régions qui ont su embrasser l'entièreté de leurs missions, pilotant et organisant en harmonie avec leurs forces vives la valorisation des potentialités locales, en recourant à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) (*échanges virtuels, téléphonie mobile et l'internet*).

C'est à partir de ces futurs possibles que la vision prospective de la décentralisation a été formulée.

### 2.1.2. Présentation de la vision

La présentation de la vision prospective consistera à voir sa formulation et son architecture.

#### a. La formulation de la vision

**La Vision prospective de la décentralisation à l'horizon 2040** est un regard ambitieux porté sur un futur de progrès. Elle associe, au scénario optimiste d'une décentralisation irradiante, les enjeux de l'environnement national, sous régional et international pour indiquer ce qui est souhaitable et réalisable selon l'appréciation de l'ensemble de ses parties prenantes. Elle est ainsi formulée :

**« Des collectivités territoriales performantes délivrent des services publics locaux de qualité et accessibles, impulsent un développement local inclusif et durable et animent une démocratie locale ancrée dans le substrat socio-culturel ».**

Elle donne une image de collectivités territoriales ayant pris toute la mesure de leur mission, organisées pour offrir aux populations des services sociaux de base de qualité et accessibles, et promouvoir des économies locales basées sur la valorisation des potentialités locales.

### ***Explications de quelques expressions***

***Que veut dire collectivités territoriales performantes ?*** Collectivités territoriales ayant pris toute la mesure de leur mission qui offrent aux populations des services sociaux de qualité et accessibles et qui amènent toutes les catégories d'acteurs à agir ensemble pour réussir le développement économique local, avec la pleine mise en valeur des potentialités locales.

***Que veut dire services publics locaux de qualité et accessibles ?*** Les services publics locaux sont toutes les prestations que les collectivités sont en devoir d'assurer à la population (*état civil, santé, éducation, eau et assainissement, pistes et ouvrages de franchissements, etc.*). Ils doivent être **de qualité**, c'est-à-dire répondant à des normes déterminées pour correspondre à ce qu'il y a de meilleur à donner ; **accessibles**, c'est-à-dire d'un coût d'acquisition, à la portée de la bourse du citoyen, livrés selon des procédures simplifiées et situés à de courtes distances.

***Que veut dire impulser un développement local inclusif et durable ?*** C'est favoriser une génération de richesses à partir de mesures d'incitation impliquant toutes les catégories d'acteurs (*femmes et hommes, jeunes, privé, société civile*) ; durable, c'est-à-dire qui s'appuie sur des valeurs sociales permettant d'assurer la durée et respectant l'environnement.

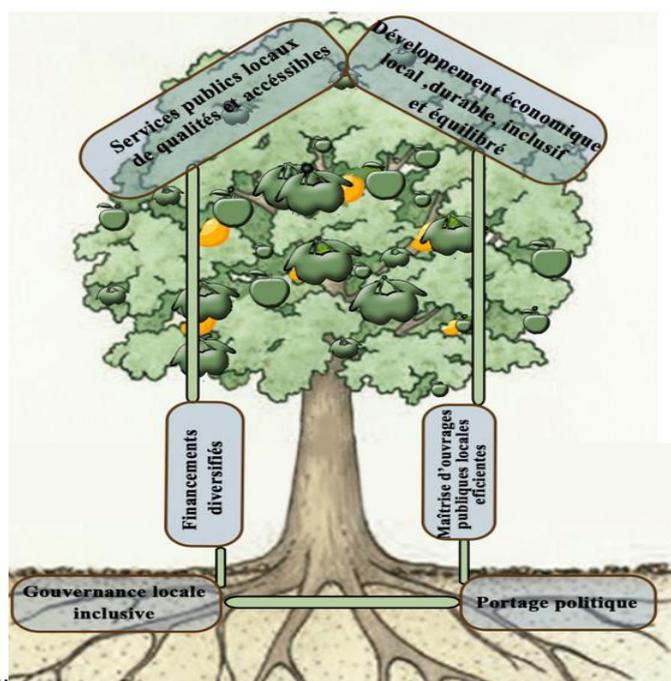
***Que veut dire animer une démocratie locale ancrée dans le substrat socioculturel ?*** Une démocratie qui n'a pas rejeté les valeurs traditionnelles positives, qui permet la participation des groupes sociaux au-delà de la seule action des organes élus et qui par exemple, sait impliquer les chefs traditionnels et coutumiers, les leaders religieux, les castes et clans selon les apports positifs qu'ils peuvent insuffler à la gouvernance locale.

### ***b. L'architecture de la vision***

L'architecture de la vision est comparable à celle d'un arbre. Elle repose sur :

- des racines comportant d'une part, une gouvernance locale qui implique tout le monde (*inclusive*), avec des acteurs locaux qui croient que la décentralisation est une bonne chose, d'autre part un portage politique fort et un pilotage concerté de la politique de décentralisation, avec une synergie des acteurs ;
- un tronc (pilier) correspondant à des indicateurs d'évolution et de performance, comprenant d'une part des mécanismes de financement qui mixent les ressources fiscales locales, les financements publics et les partenariats financiers privés intérieurs et extérieurs et d'autre part une maîtrise d'ouvrage publique locale (MOPL) efficiente;
- un feuillage et des fruits (produits attendus) incluant d'une part les populations bénéficiant de services publics locaux de qualité et accessibles, d'autre part un développement économique local durable inclusif et équilibré.

La Vision prospective de la décentralisation peut être illustrée par l'image ci-dessous.



La vision prospective de la décentralisation est mise en œuvre par la politique nationale de décentralisation.

## 2.2. Politique nationale de décentralisation

*La politique nationale de décentralisation* est destinée à réaliser la Vision Prospective de la décentralisation à l'horizon 2040. Elle s'appuie sur les leçons tirées de la vision prospective pour définir les orientations, les principes directeurs, les objectifs et les résultats attendus.

*Dans la politique nationale de la décentralisation, « la décentralisation est un processus de transfert de compétences au profit d'entités territoriales jouissant de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière et de gestion, à travers la responsabilisation des représentants élus au niveau local. Elle vise la promotion de la démocratie, l'impulsion du développement axé sur les dynamiques locales et la fourniture de services publics de qualité accessibles à tous. » ; il est précisé qu'elle « est à considérer à la fois, comme une politique et un mode de refondation de la gouvernance publique à l'échelon local. »*

### 2.2.1. Orientations de la Politique Nationale de Décentralisation

Les orientations générales de la Politique nationale de décentralisation (PND) sont tirées de la Vision prospective à l'horizon 2040. La PND vise à donner plus d'autonomie aux communes et aux régions. Elle veut :

- *l'approfondissement et le renforcement du processus démocratique, c'est-à-dire plus de démocratie dans le pays, et une bonne participation des populations à la gestion des communes et des régions ;*
- *la consolidation de l'unité nationale, les équilibres inter-régionaux et l'ouverture sous régionale, c'est-à-dire plus d'unité entre les fils et les filles du pays, les mêmes*

possibilités de développement pour toutes les régions, les moyens à nos régions pour se développer en contact avec les pays voisins ;

- ***l'affirmation de la décentralisation comme une politique transversale que les politiques sectorielles doivent intégrer dans leurs stratégies***, ce qui veut dire que tous les ministères et les acteurs de développement dans le pays doivent accepter de suivre la décentralisation et prendre en compte les besoins des communes et des régions quand ils préparent et exécutent leurs projets ;
- ***la dévolution d'un champ de compétences élargi couvrant l'ensemble des actions que les communes et les régions peuvent exercer, en vertu des principes de subsidiarité et de spécificité***, ce qui implique que l'Etat donne effectivement la possibilité aux communes et aux régions de s'occuper des affaires qu'elles peuvent mieux assurer que l'Etat ;
- ***la détermination d'un rôle plus important de la région dans la coordination de l'action gouvernementale au niveau déconcentré et dans le développement territorial***, ce implique que l'Etat donne aux régions plus de place pour les activités qui concernent plusieurs communes et la possibilité de suivre ce que le Gouvernement fait dans les communes de la région pour le développement.

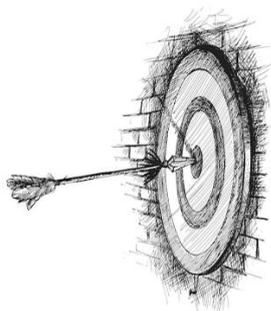
### 2.2.2. Principes directeurs

La politique nationale de décentralisation veut que tous les acteurs respectent des principes directeurs qui sont des obligations et des bonnes manières. Ce sont :

-  ***la libre administration des collectivités territoriales*** ou l'obligation de laisser la liberté aux communes et aux régions de s'occuper de leurs affaires comme prévu dans la Constitution et la loi. Pour cela, les populations doivent voter pour choisir les hommes et les femmes qui vont gérer les affaires locales ;
-  ***la redevabilité*** qui indique que les maires, les présidents des conseils régionaux, les conseillers municipaux et régionaux et leurs collaborateurs doivent montrer aux citoyens tout ce qu'ils font ;
-  ***la subsidiarité***, qui veut que l'Etat ne fasse pas ce que les communes et les régions peuvent faire, et que chaque acteur s'occupe de ce qui est mieux indiqué pour lui ;
-  ***la territorialisation des politiques publiques*** qui veut que quand l'Etat fait des projets, il prévoit les investissements qui doivent être confiés aux communes et aux régions pour qu'elles mettent dans leurs plans de développement ;
-  ***l'équité et l'inclusion*** qui veut que l'Etat aide plus les communes et les régions moins riches, qu'on aide les personnes défavorisées à être comme les autres, et que tout le monde puisse participer aux affaires dans les communautés.

## 2.2.3. Objectifs et résultats attendus

### a. Objectifs



L'objectif global de la Politique nationale de décentralisation est de *contribuer à la réduction de la pauvreté*.

Pour atteindre cet objectif global, il faut renforcer les capacités des communes et des régions afin qu'elles remplissent leur mission de production de services publics locaux de qualité et accessibles, de promotion du développement économique local et de la cohérence territoriale, levier de création de richesses.

Spécifiquement il s'agit de :

- mettre à la disposition des populations des services publics locaux, accessibles et de qualité (santé, éducation, eau, assainissement, état civil, logements, pistes et routes, secours, etc.) ;
- impulser et accompagner le développement économique local et la cohérence territoriale ;
- renforcer les capacités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale des collectivités territoriales ;
- améliorer le financement de la décentralisation ;
- promouvoir la gouvernance locale participative ;
- gérer et impulser de façon efficace et efficiente le processus de décentralisation.

### b. Résultats attendus

La mise en œuvre réussie de la Politique nationale de décentralisation devrait aboutir au recul de la pauvreté sous ses formes monétaire et non monétaire, réduire les disparités entre zones urbaines et zones rurales et entre régions.

La politique est mise en œuvre par des stratégies.

## 2.3. Stratégie de la décentralisation

La stratégie décennale de la décentralisation présente la démarche de mise en œuvre de la politique nationale. Elle précise les approches en tenant compte notamment du contexte et des facteurs de risques. Elle précise le niveau des résultats attendus à l'issue de sa mise en œuvre.

*La stratégie décennale de la décentralisation a été remplacé par une stratégie nationale de la décentralisation (SND) 2024-2028 afin de prendre en compte les questions sécuritaires et humanitaires, tout en s'arrimant à la loi 034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion de développement du Burkina Faso. Selon cette loi les stratégies sectorielles sont désormais quinquennales.*

*La stratégie nationale de la décentralisation 2024-2028 a été adoptée par arrêté conjoint n°2024-0056/MATM/MEF du 29 août 2024.*

*Les développements qui suivent sont en conformité avec la nouvelle stratégie nationale de la décentralisation.*

### 2.3.1. Vision et objectif global de la stratégie

La vision de la stratégie est qu'à son échéance, « *les communes et les régions disposent de capacités financières, humaines et techniques suffisantes pour impulser le développement socio-économique local inclusif en lien avec leurs potentialités et fournir des services de base accessibles aux populations* ».

L'objectif global est d'impulser un développement local équitable et durable reposant sur une gouvernance locale vertueuse et sur la valorisation des potentialités locales et le renforcement de la résilience des collectivités territoriales.

### 2.3.2. Principes directeurs

Les principes directeurs ou valeurs qui doivent canaliser la mise en œuvre de la stratégie sont :

- **La subsidiarité** qui veut que l'Etat ne fasse pas ce que les communes et les régions peuvent faire, et que chaque acteur s'occupe de ce qui est mieux indiqué pour lui ;
- **La territorialisation des politiques publiques et le développement territorial** qui veut que les projets et programmes des ministères et des institutions de l'Etat indiquent les actions à faire dans les territoires des communes et des régions, et que ces actions soient mises dans leurs plans de développement ;
- **La redevabilité ou l'obligation de rendre compte**, c'est-à-dire que les maires, les présidents des conseils régionaux, les élus locaux, et tous ceux à qui on a confié du travail au profit des populations sont obligés de montrer ce qu'ils ont fait et permettre aux citoyens de juger si c'est satisfaisant ou pas ;
- **La prise en compte de la sensibilité au genre, à l'équité et à l'inclusion** qui veut dire que le travail des communes et des régions doit profiter à tout le monde, les hommes, les femmes, les enfants, les vieux et vieilles, et que tout le monde peut participer à la vie des localités, sans mettre quelqu'un de côté à cause de son ethnie, sa caste, ou de certains handicaps ;
- **La prise en compte des préceptes du développement durable**, c'est-à-dire que les investissements et les activités des communes et des régions doivent être faits de manière à rester longtemps, parce que tout le monde est mis au courant et connaît leur importance, et aussi parce qu'on fait tout pour conserver les dons de la nature au profit des enfants de demain ;

### 2.3.3. Orientations stratégiques

#### 2.3.3.1. Axe stratégique 1 : Délivrance des services publics locaux

##### a. Objectif et résultats de l'axe stratégique

L'objectif de l'axe stratégique « Délivrance des services publics locaux » est **d'améliorer la la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services publics locaux délivrés par les collectivités territoriales.**

Les résultats ou effets attendus à la fin de la stratégie sont les suivants :

- les collectivités territoriales ont amélioré l'offre de services publics locaux ;
- le contrôle de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux est assuré dans les collectivités territoriales.

### ***b. Mise en œuvre de l'axe stratégique***

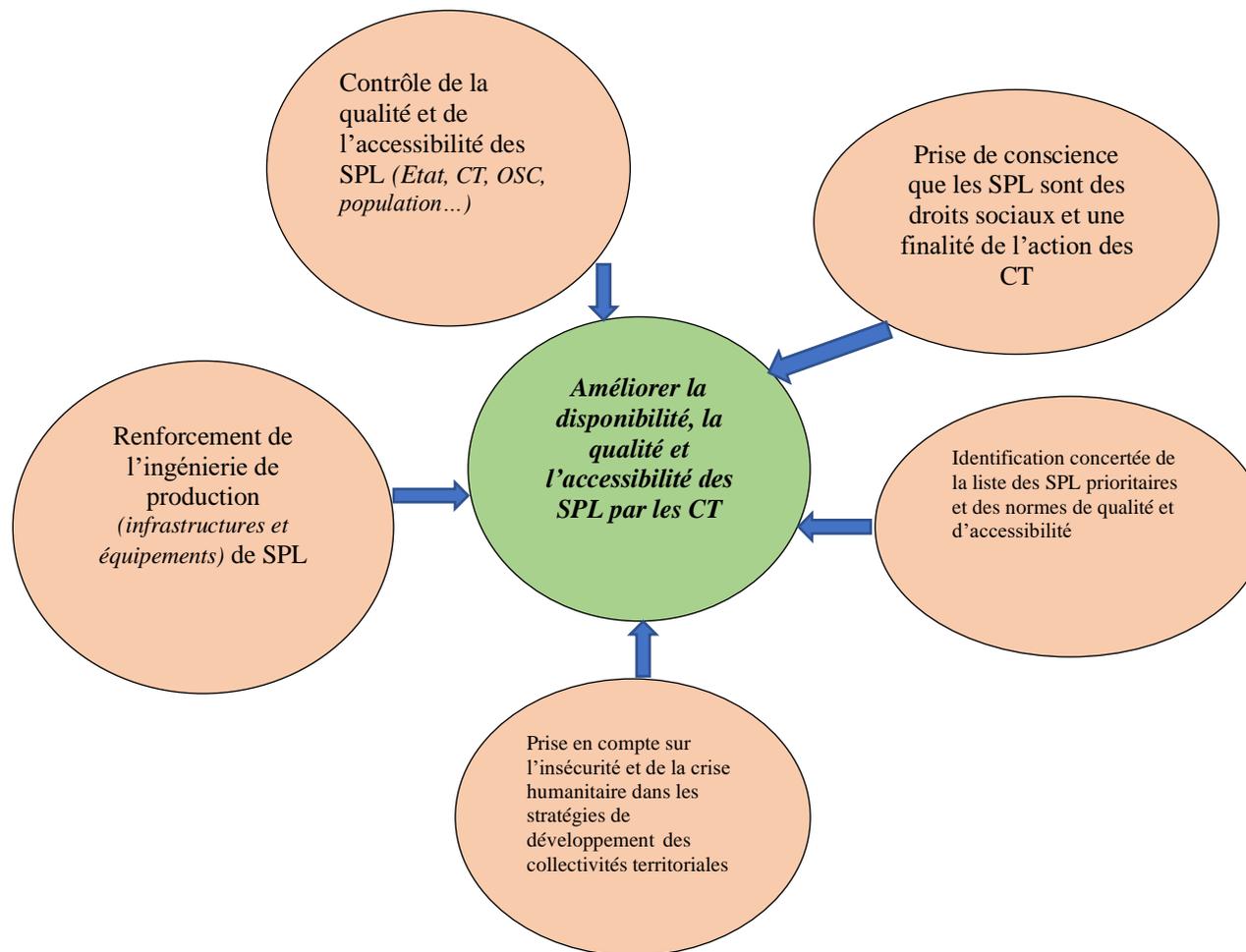
Pour délivrer des services publics locaux de qualité et accessibles, la mise en œuvre de fait :

- avec l'axe stratégique « gouvernance locale participative », en impliquant toutes les catégories d'acteurs concernés (*élus locaux, agents des collectivités et des services techniques de l'Etat, société civile, autres partenaires*) pour la détermination des services prioritaires et des critères d'accessibilité et de qualité. Il y a aussi la prise en compte de la gestion de la crise sécuritaire et humanitaire qui touche à la gouvernance locale.
- avec l'axe « maîtrise d'ouvrage publique locale » par la formation sur les standards de qualité, l'intégration desdits standards dans les plans locaux de développement (PLD) et les plans annuels d'investissement (PAI) et leur mise en œuvre à travers la régie, les marchés publics, les conventions de délégation de services, etc.

Pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services publics locaux délivrés, il faut :

- une prise en compte de l'insécurité et de la crise humanitaire dans les stratégies de développement des collectivités territoriales ;
- une prise de conscience par les élus locaux que les services publics locaux sont une finalité de leur action et une réponse aux droits sociaux des populations dont la charge revient aux communes et aux régions à travers l'exercice des compétences qui leur sont dévolues ;
- l'établissement d'un répertoire de services prioritaires qui servira de référence pour le renforcement de l'ingénierie de production (infrastructures et équipements), tant au stade de l'élaboration des plans communaux et régionaux de développement que de leur mise en œuvre ;
- la définition de normes qui garantissent la qualité et des critères d'appréciation de l'accessibilité des services publics locaux, du point de vue géographique et de leurs coûts ;
- le contrôle de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux, à la fois par les structures de l'Etat, les administrations locales et la société civile.

La mise en œuvre de l'Axe « Délivrance des services publics locaux » peut être illustrée par le schéma ci-dessous :



### **2.3.3.2. Axe stratégique 2 : Développement économique local et cohérence territoriale**

#### **a. Objectif et résultats de l'axe stratégique**

L'objectif stratégique consiste à faire des régions du Burkina Faso des territoires porteurs de stratégies de développement économique, qui placent leurs filières de production à des niveaux de compétitivité au moins aussi élevés que les standards des autres pays de la zone CEDEAO.

A la fin de la stratégie, les principaux résultats ou effets attendus sont :

- le développement économique local est accéléré par les stratégies de développement économique local et de cohérence territoriale mises en place dans les régions ou inter régions, le développement des filières, l'appui aux entrepreneurs locaux, le tout rendant les communes et régions plus compétitives et attractives ;
- les dispositions sont prises dans la gestion des terres pour respecter la répartition des territoires des communes en zones d'habitation pour les maisons, zones de production pour l'agriculture, l'élevage ou autres choses, et en zones de conservation pour préserver les ressources naturelles et éviter l'utilisation désordonnée qui ne prend pas en compte les besoins futurs.

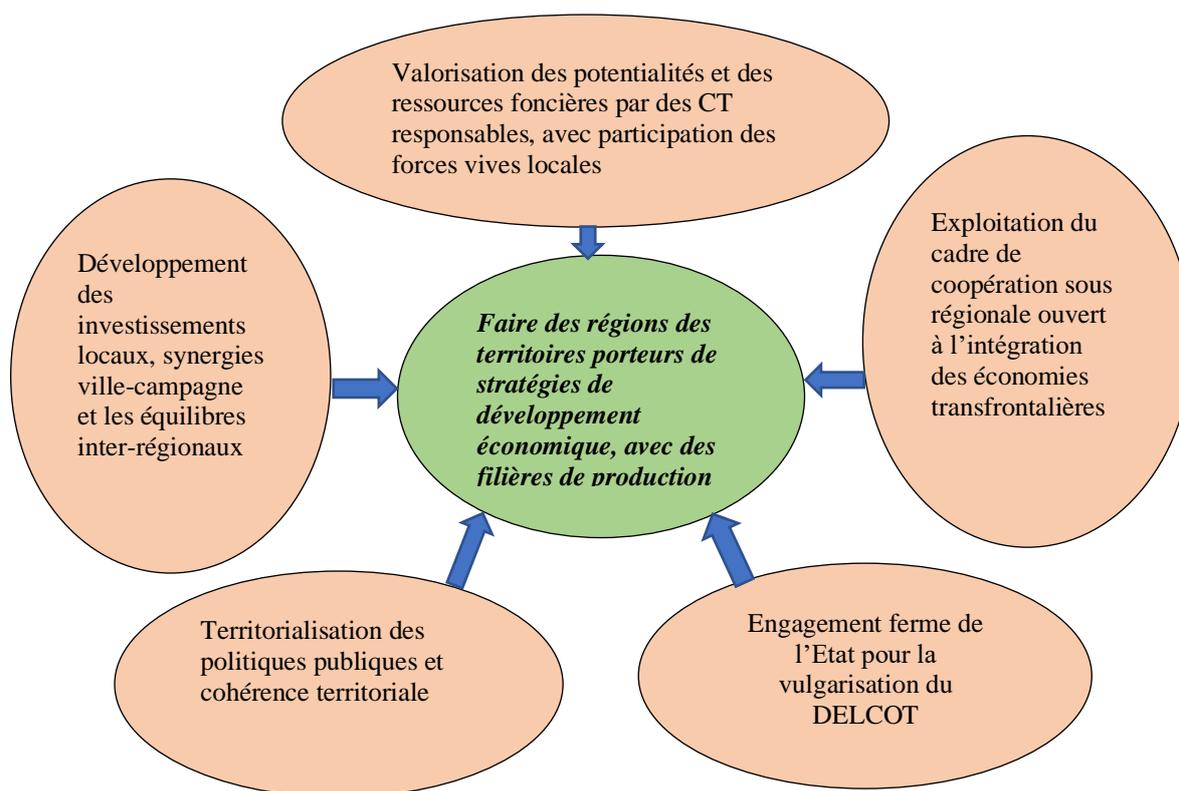
#### **b. Mise en œuvre de l'axe stratégique**

La démarche stratégique consistera à structurer un cadre de concertation public-privé avec l'ensemble des acteurs, à travers un mode répétitif (itératif) d'élaboration des stratégies de développement économique local et cohérence territoriale de chaque région, pour conduire aux résultats attendus.

Comme montré dans le schéma ci-dessous, la stratégie consiste à :

- responsabiliser l'Etat par rapport à ses engagements (*vulgariser les Stratégies de Développement Economique Local et Cohérence Territoriale (SDELCoT), régler les problèmes fonciers, transférer les ressources...*), notamment en termes de développement économique local et cohérence territoriale ;
- responsabiliser les communes et les régions par rapport à la nécessité d'agir avec les forces vives structurées de leur territoire, dans une optique de valorisation durable de leurs potentialités et des ressources foncières ;
- exploiter le cadre de coopération sous régionale ouvert à l'intégration des économies transfrontalières ;
- optimiser les investissements régionaux et communaux en renforçant le maillage urbain, les synergies ville-campagne ainsi que les équilibres inter-régionaux ;
- promouvoir la territorialisation des politiques publiques afin d'assurer une meilleure cohérence du territoire dans la mise en œuvre de l'action publique.

La mise en œuvre de l'Axe « DELCoT » peut être illustrée par le schéma ci-dessous :



### **2.3.3.3. Axe stratégique 3 « Maîtrise d'ouvrage publique locale »**

#### **a. Objectif et résultats de l'axe stratégique**

L'objectif de l'axe est de « rendre les collectivités territoriales pleinement capables d'exercer une maîtrise d'ouvrage publique de qualité ».

Ainsi, au terme de la stratégie, les résultats ou effets attendus sont :

- la maîtrise d'ouvrage publique locale est pleinement exercée par les communes et les régions à travers des plans locaux de développement inclusifs, l'exécution efficace des marchés publics locaux sur la base de procédures relues et adaptées.
- la coopération décentralisée est mieux conceptualisée, recentrée sur des relations de collectivités à collectivités, et la coopération transfrontalière est promue dans toutes les régions concernées.

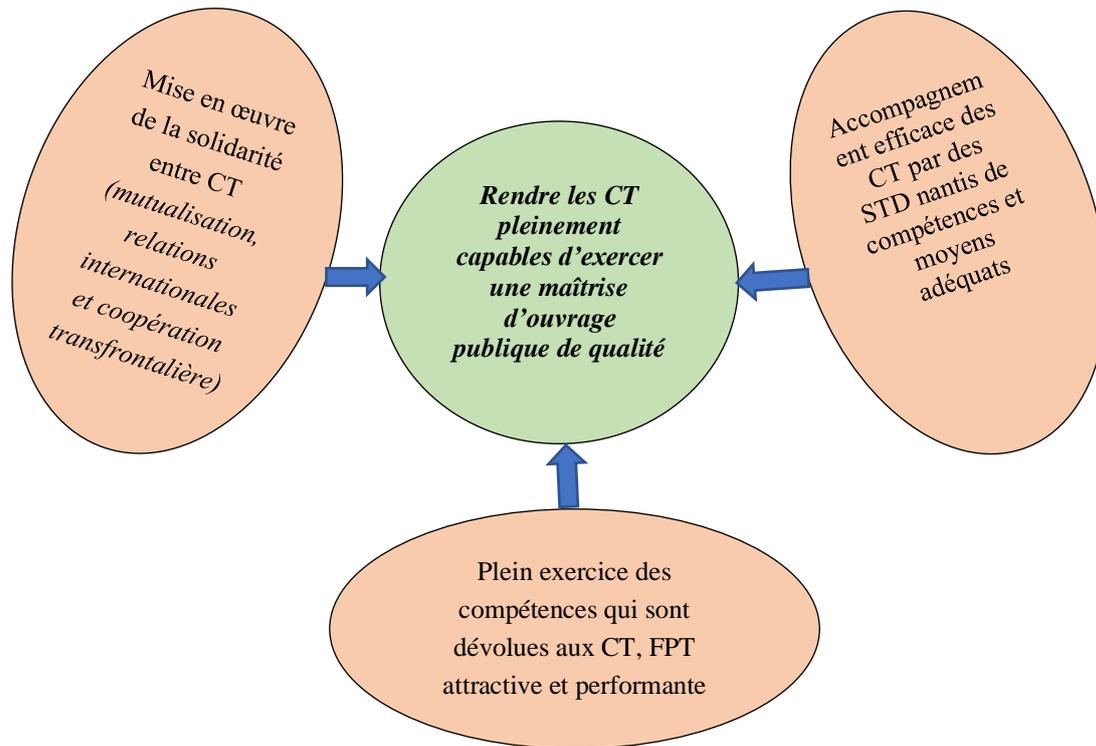
#### **b. Mise en œuvre de l'axe stratégique**

Cette stratégie passera par :

- le plein exercice des compétences qui sont dévolues aux collectivités territoriales, au moyen d'une fonction publique territoriale moderne attractive et performante, dotée de services techniques locaux compétents et de ressources humaines qualifiées ;
- la mise en œuvre de la solidarité entre collectivités par :
  - la mise en commun des moyens à travers la création de structures d'aide à la maîtrise d'ouvrage mutualisées : communauté de communes, communauté de régions;

- la mise en valeur des retombées des relations internationales des collectivités territoriales (coopération décentralisée), y compris la coopération transfrontalière ;
- l'accompagnement efficace des services techniques déconcentrés de l'Etat, nantis d'une organisation pertinente, efficiente.

La mise en œuvre de l'Axe « Maîtrise d'ouvrage publique locale » peut être illustrée par le schéma ci-dessous :



#### 2.3.3.4. Axe stratégique 4 « Financement de la décentralisation »

##### a. Objectif et résultats de l'axe stratégique

L'objectif stratégique est *de contribuer à changer radicalement l'échelle du financement de la décentralisation, en ciblant un accroissement des ressources propres mobilisées par les collectivités territoriales, en assurant les transferts des ressources de l'Etat, et en valorisant les autres sources de financement* (PTF, emprunts sur les marchés, apport du privé, coopération décentralisée et de la diaspora).

Les résultats attendus de l'axe « Financement de la décentralisation » sont :

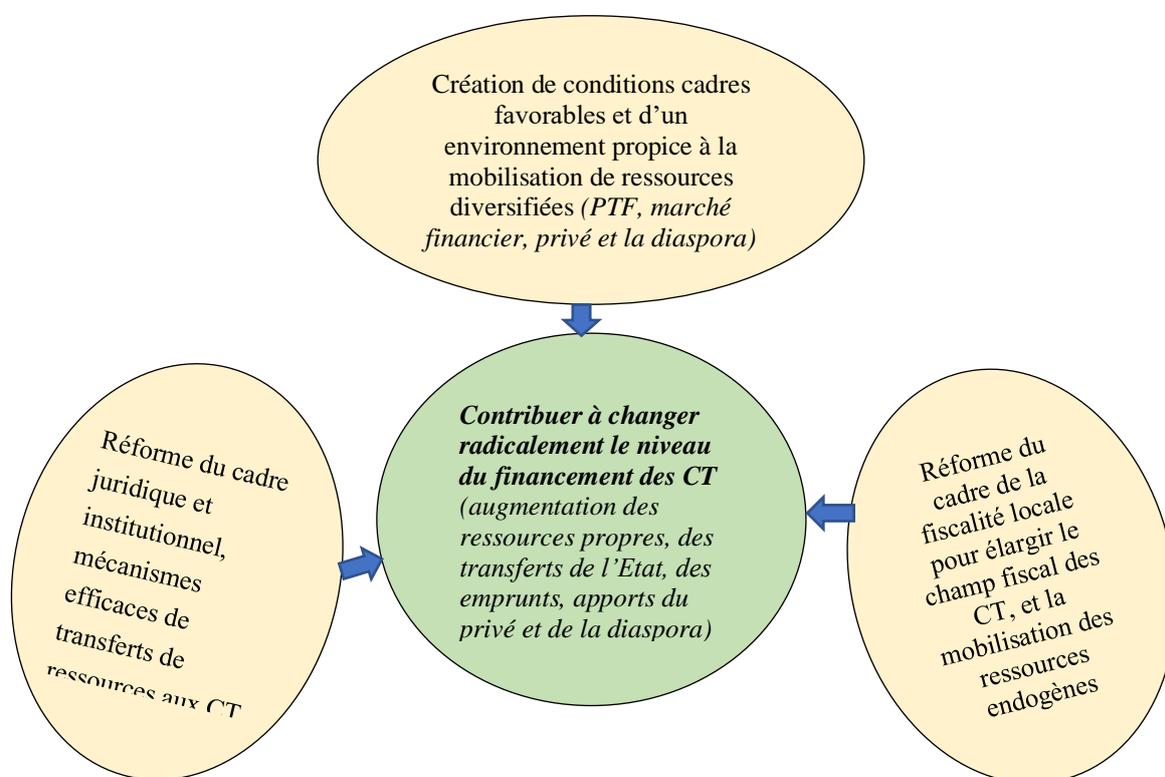
- des ressources propres des collectivités territoriales accrues grâce à une refonte du cadre fiscal et à une administration fiscale locale mieux formée et motivée ;
- des transferts de ressources financières aux communes et aux régions correspondant aux compétences transférées et des dotations complémentaires pour compenser la faiblesse des ressources propres des collectivités territoriales ;
- l'accroissement de la part du financement des partenaires techniques et financiers alloué à la décentralisation transitant par les mécanismes nationaux ;
- des communes et des régions capables de mobiliser des emprunts, les apports du secteur privé et de la diaspora.

### *b. Stratégie globale de mise en œuvre*

La stratégie de mise en œuvre repose sur les réformes suivantes :

- la réforme du cadre juridique et institutionnel et la création de mécanismes efficaces de transferts de ressources de l'Etat vers les collectivités territoriales ;
- la réforme du cadre de la fiscalité locale pour élargir le champ fiscal des collectivités territoriales, et la mobilisation des ressources endogènes ;
- la création de conditions favorables et d'un environnement propice à la mobilisation de ressources diversifiées provenant des bailleurs de fonds, des investisseurs, du secteur financier, du secteur privé et de la diaspora.

La stratégie globale de mise en œuvre de l'Axe « Financement de la décentralisation » peut être illustrée par le schéma ci-dessous.



### *2.3.3.5. Axe stratégique 5 « Gouvernance locale participative »*

#### *a. Objectif et résultats de l'axe stratégique*

L'objectif de l'axe est de « **renforcer la participation citoyenne et la bonne gouvernance dans la cohésion et la paix durable au sein des collectivités territoriales** ».

Les principaux résultats attendus à la fin de la stratégie sont :

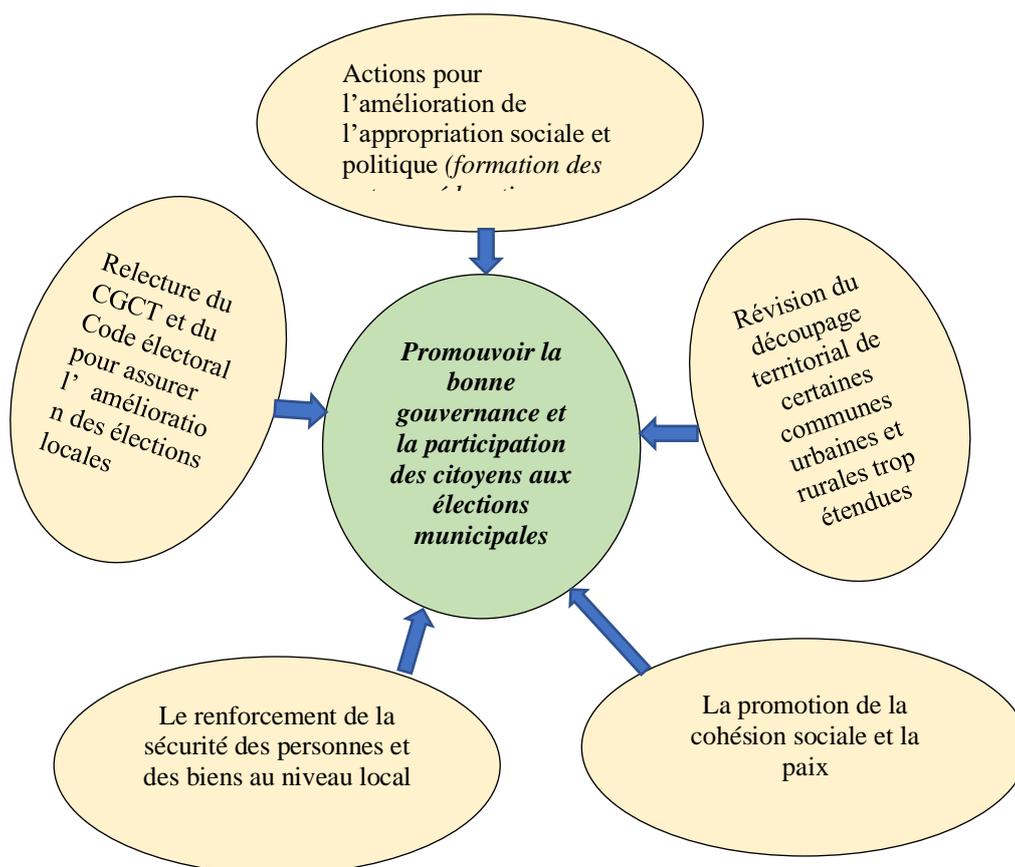
- Le renforcement de la sécurité des personnes et des biens au niveau local ;
- la promotion de la cohésion sociale et la paix ;
- l'ancrage de la démocratie renforcée par une réforme électorale pour élire le maire et le président de conseil régional au suffrage universel direct, et l'amélioration de la participation des populations aux élections locales ;

- l'appropriation sociale et politique de la décentralisation améliorée par le nombre de partis politiques ayant des programmes de formation sur la décentralisation, le réseau parlementaire sur la décentralisation qui publie des rapports annuels, des partis politiques et des organisations de la société civile qui animent des débats publics sur la décentralisation ;
- la gouvernance participative améliorée, avec des cahiers de charges consentis entre les structures de gestion communautaire et les communes sur la gestion des investissements, la tenue régulière des cadres de concertations, l'introduction de programmes d'éducation à la citoyenneté dans les enseignements, les exercices de reddition de comptes des élus locaux ;
- la gouvernance locale plus ancrée dans le substrat culturel, avec la chefferie coutumière et traditionnelle intervenant à côté des élus locaux, notamment pour la sensibilisation de l'opinion publique sur des enjeux d'intérêt local.

### ***b. Stratégie globale de mise en œuvre***

La stratégie globale de l'axe vise plus de citoyenneté pour une démocratie plus efficace, en d'autres termes, une participation citoyenne et une bonne gouvernance, moteurs locaux de l'enracinement de la décentralisation.

La stratégie globale de mise en œuvre de l'Axe « Gouvernance locale participative » peut être illustrée par le schéma ci-dessous.



Comme le schéma ci-dessus le montre, la stratégie de l'axe est la suivante :

- le Président du Faso fait une annonce forte présentant le but recherché à travers la Politique nationale de la décentralisation et listant parmi les priorités :
  - une réforme des modes de scrutin aux échelons communal et régional à prévoir dans le code électoral ;
  - une révision des découpages territoriaux de certaines communes urbaines et rurales trop étendues.
- le CGCT et le Code électoral sont relus pour assurer l'amélioration des élections locales, en augmentant la légitimité des présidents de conseils municipaux et régionaux ;
- des actions pour l'amélioration de l'appropriation sociale et politique sont organisées, à travers la formation des différentes catégories d'acteurs de la décentralisation (OSC, parties et formations politiques, autorités coutumières et religieuses, populations), et par le biais d'un programme « éducation civique » dans les écoles au profit des futurs citoyens ;
- des actions de renforcement de la sécurité des personnes et des biens au niveau local sont menées ;  
des actions de sensibilisations sont organisées pour promouvoir la cohésion sociale et la paix.

#### ***2.3.3.6. Axe stratégique 6 « Pilotage et coordination du processus de décentralisation »***

Le pilotage et la coordination efficace de la décentralisation nécessitent au préalable un portage politique de la décentralisation au plus haut sommet de l'Etat (Président du Faso).

##### ***a. Objectif et résultats de l'axe stratégique***

L'objectif de cet axe est de ***gérer et d'impulser de façon efficace et efficiente le processus de décentralisation au regard des freins liés au pilotage et à la coordination qu'ont connus les cycles précédents.***

Les résultats attendus sont :

- l'impulsion politique et le pilotage de la décentralisation assurés ;
- des interactions cohérentes entre les acteurs de la décentralisation bâties et régulièrement dynamisées ;
- l'action publique coordonnée de façon inclusive au niveau territorial ;
- le suivi évaluation de la décentralisation délivrant régulièrement les produits attendus afin d'aider au pilotage du processus de décentralisation ;
- les risques de la décentralisation analysés et efficacement gérés à travers des mesures appropriées ;
- une communication opérationnelle favorable à l'engagement et à l'interaction efficace des acteurs de la décentralisation.

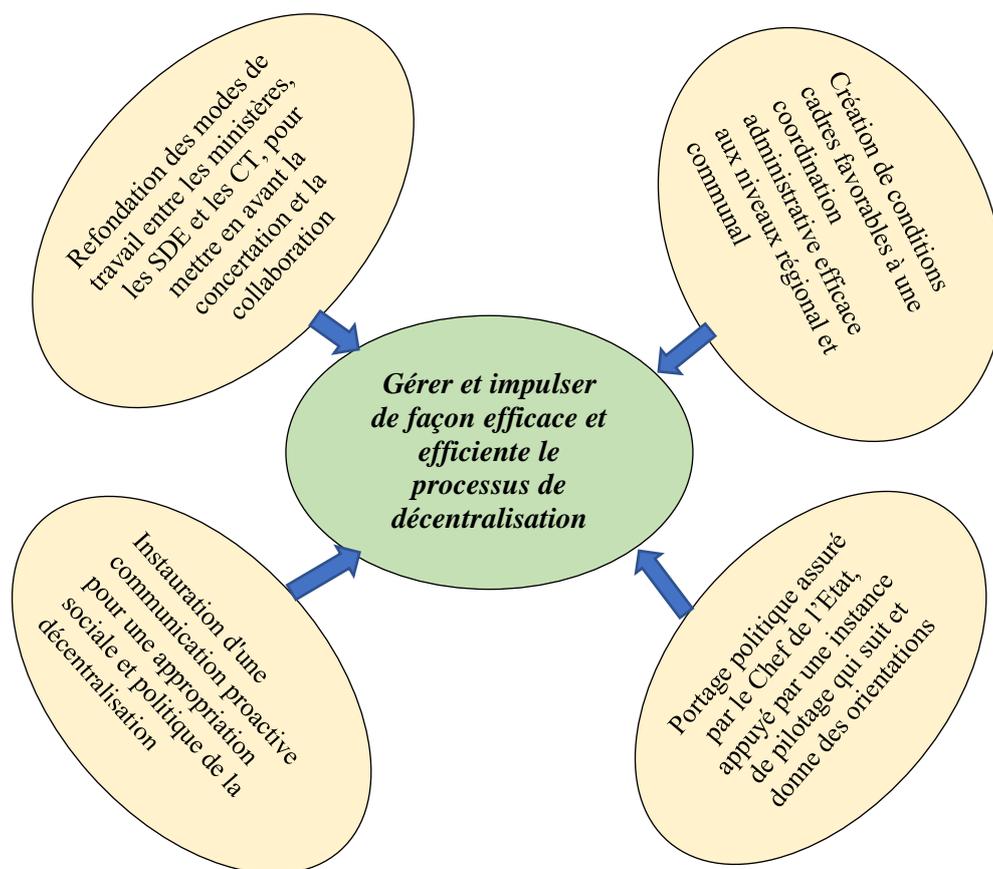
##### ***b. Stratégie globale de mise en œuvre***

La stratégie globale de mise en œuvre de l'axe passe par :

- le portage politique de la décentralisation assuré par le Chef de l'Etat, appuyé par la CONAD, instance de pilotage qui suit et donne des orientations aux acteurs de mise en œuvre ;

- la création de conditions nécessaires à une coordination administrative efficace aux niveaux régional et communal (*moyens, attributions des STD, gouvernance administrative, etc.*) ;
- l'instauration d'une communication proactive et multicanal pour une appropriation sociale et politique de la décentralisation ;
- la refondation des modes de travail entre les ministères en charge de la décentralisation, les autres ministères, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales en améliorant l'organisation des cadres de concertation et de collaboration.

La stratégie globale de mise en œuvre de l'Axe « Pilotage et coordination » peut être illustrée par le schéma ci-dessous.



Les modalités de pilotage et de coordination de la mise en œuvre de la décentralisation sont précisées dans le point ci-après relatif au dispositif de portage, de pilotage, de coordination et de mise en œuvre.

### III. DISPOSITIF DE PORTAGE, DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA DECENTRALISATION

Pour une meilleure conduite du processus de décentralisation dans le cadre du cycle III, un dispositif général a été mis en place afin d'assurer une synergie et une cohérence dans l'action des différents intervenants. Le fonctionnement de ce dispositif qui se décline à quatre niveaux à savoir le portage, le pilotage, la coordination et la mise en œuvre de la décentralisation est décrit par un manuel qui précise les missions et les actions des acteurs à chaque niveau.

**Ce manuel est en cours de relecture.**

### CONCLUSION

Le travail de synthèse a permis de ressortir dans un seul document les contenus essentiels des nouveaux référentiels de la décentralisation que sont : la vision prospective, la politique nationale et la stratégie décennale.

Ce document synthèse des référentiels de la décentralisation sert de support pour organiser la formation des acteurs, conduire les concertations avec les ministères et les autres structures parties prenantes de la mise en œuvre de la décentralisation pour mieux assurer la synergie d'action, la coordination et le suivi des actions de mise en œuvre. Il contribue à l'appropriation de la décentralisation comme support de base pour organiser la communication de soutien à la décentralisation, en vue de réussir le cycle III du processus.

Le document synthèse ne remplace pas les versions initiales des référentiels de la décentralisation qui demeurent utiles à exploiter pour avoir toutes les précisions utiles en fonction des besoins des acteurs.

## ANNEXE

Tableau des risques et mesures d'atténuation

N°	Enoncé du risque	Atténuation	
		Stratégie	Actions
1	L'instabilité sociopolitique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un dispositif de bonne gouvernance et de gestion de crise propre à rétablir la confiance du citoyen vis-à-vis de la justice.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer des cadres de redevabilité à tous les niveaux ;</li> <li>- Instaurer des cadres de dialogue permanent.</li> </ul>
2	L'instabilité institutionnelle		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la continuité administrative.</li> </ul>
3	La persistance de l'incivisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la culture civique ;</li> <li>• Restaurer l'autorité de l'Etat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réinstaurer l'éducation civique à l'école primaire, au post-primaire et au secondaire en mettant l'accent sur la sensibilisation au respect des symboles de l'Etat ;</li> <li>- Améliorer la crédibilité et l'accessibilité à la justice.</li> </ul>
4	La faible adhésion des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un plan de communication.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le plan de communication.</li> </ul>
5	La recrudescence des pandémies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les mesures sanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser la population sur le respect des mesures sanitaires.</li> </ul>
6	La persistance des attaques terroristes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dissimuler et sécuriser les cibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le dispositif sécuritaire, des locaux, des installations ;</li> <li>- Renforcer la collaboration entre civil et militaire.</li> </ul>
7	La faible mobilisation des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une stratégie de mobilisation des ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un plan de mobilisation des ressources ;</li> <li>- Faire le plaidoyer et le lobbying auprès de l'Etat et des autres partenaires.</li> </ul>
8	Les catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un mécanisme de gestion des catastrophes naturelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le plan national multirisque et de réponse aux catastrophes.</li> </ul>
9	Crises sécuritaires locales, régionales et internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des mécanismes pour améliorer la réponse nationale et locale à l'insécurité (prévention et lutte).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire des activités de renforcement des capacités des collectivités territoriales en matière de prévention et de gestion des crises.</li> </ul>

## **GLOSSAIRE**

Le glossaire contient la définition de certains concepts, de manière à avoir une compréhension claire et commune des mots et expressions utilisés dans la version synthétique des référentiels de la décentralisation au Burkina Faso.

### **Action :**

L'action est un ensemble d'activités complémentaires concourant à la réalisation de l'effet escompté dans la poursuite d'un objectif spécifique.

### **Activité :**

L'activité est une décomposition de l'action en plusieurs dispositions concrètes à prendre pour la réalisation de/d'une action donnée.

### **Aménagement du territoire :**

C'est une démarche politique qui répond à des contradictions spatiales, contradictions qui ont cru avec le temps en raison de la multiplication des occasions de dysfonctionnement (*liées généralement au développement industriel et urbain*), des déséquilibres spatiaux (*principalement inter territoriaux*) et des destructions (*notamment de l'environnement écologique et du patrimoine*). Cela en fait une condition clé du développement territorial, en ce qu'il favorise la cohérence des investissements publics et privés, au niveau de la répartition spatiale et temporelle. Le traduire en politique signifie que les ministères sectoriels fondent leur action sur une approche territoriale de développement.

### **Décentralisation :**

La décentralisation est un processus de transfert de compétences au profit d'entités territoriales, appelées collectivités territoriales, jouissant de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie financière et de gestion, à travers la responsabilisation des représentants élus au niveau local.

### **Déconcentration :**

La déconcentration est une technique d'organisation qui consiste à transférer une partie du pouvoir centralisé vers les agents locaux qui restent soumis à l'autorité centrale. Cette notion s'oppose à celle de concentration qui est un système administratif dans lequel le pouvoir de décision est concentré au sommet de l'appareil d'Etat.

La déconcentration a pour but de décongestionner l'administration centrale et ainsi d'accélérer les prises de décisions au niveau local.

### **Développement :**

Le développement est un processus de changement de comportements individuels et collectifs en vue d'améliorer les conditions de vie des populations.

### **Développement économique :**

Le concept de développement économique renvoie à la notion de progrès (*économique, social, culturel*) qui désigne, entre autres, la croissance durable du produit réel global, l'industrialisation, l'accroissement du niveau d'éducation, l'allongement de la durée de vie et l'augmentation du revenu par tête et une meilleure répartition de ces revenus au sein de la population.

### **Développement économique local :**

Le développement économique local est un processus d'auto-promotion d'un territoire dont le but est de contribuer à la construction concertée d'une économie locale durable ayant des retombées sur la communauté. De façon spécifique, il s'agit d'un processus par lequel les acteurs du territoire, particulièrement la collectivité territoriale, le secteur privé local et la société civile, décident de travailler ensemble en vue de faire face à des défis communs ou valoriser diverses potentialités.

***Développement territorial :***

Le développement territorial est une démarche qui vise à valoriser les potentialités des territoires pour augmenter la production des richesses et des biens. Il s'opère par l'implication de toutes les catégories d'acteurs, à travers des actions concertées. Le caractère transversal du développement territorial appelle à rapporter au territoire toutes les initiatives sectorielles.

***Gouvernance locale :***

La gouvernance locale peut se définir comme un système de gestion des affaires au niveau d'un territoire, permettant aux différentes catégories d'acteurs de régler leurs problèmes en relation avec un "gouvernement local" qui gère les affaires de la cité. Les conditions sont créées pour permettre à chaque citoyen de participer à la prise de décision. A ce titre, la gouvernance locale est intimement associée aux processus de décentralisation.

***Plan de gestion des risques :***

Après que les parties concernées ont identifié les risques, la structure dirigeant l'exécution du projet cherche à les prévenir en élaborant un plan de mesures à prendre pour réduire les risques. Cela peut se traduire par des compléments aux activités programmées.

***Planification :***

La planification est la démarche de concevoir un futur désiré, les actions et les moyens d'y parvenir, ainsi que les échéances de réalisation.

***Prévision :***

Estimation sur le futur assortie d'un degré de confiance.

***Projet de développement :***

Le projet de développement est une démarche collective visant à améliorer les conditions de vie d'un ensemble de personnes. Il peut s'agir d'un projet à caractère purement social, à caractère social et économique ou d'un projet générateur de revenus.

***Résultats :***

Le résultat est une description de la valeur de ce qui est produit via les activités programmées, dans les limites de ce que les parties concernées peuvent garantir.

***Risques / Analyse des risques :***

Les parties concernées doivent identifier, analyser et apprécier les différents facteurs qui, d'une manière ou d'une autre, auront un impact sur le projet et sur les possibilités de réaliser les objectifs fixés. Une analyse d'éventuels facteurs de risques, externes ou internes, donne la possibilité d'apprécier les hypothèses auxquelles le projet est confronté.

***Scénario :***

Un scénario est un ensemble formé par la description d'un « futur possible » et du cheminement des événements qui permettent de passer de la situation actuelle à la situation future. Chaque scénario doit être cohérent, pertinent, vraisemblable et transparent. Le scénario n'a aucune prétention scientifique, mais il se doit d'être crédible. C'est une simulation d'une suite d'événements conduisant à une situation future, étape par étape et d'une manière plausible et cohérente.

***Territorialisation :***

Notion qui traduit le fait, pour l'Etat, de décliner territorialement les politiques publiques permettant de les intégrer dans les plans locaux de développement (plans communaux et plans régionaux).